

Service du greffe
Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone : 514-872-3770
commissions@ville.montreal.qc.ca
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

**COMMISSION PERMANENTE SUR LA CULTURE,
LE PATRIMOINE ET LES SPORTS**

**Consultation publique sur le projet de
Plan d'action du sport et du plein air urbains 2018-2028 de la Ville de Montréal**

RECOMMANDATIONS

LA COMMISSION PERMANENTE SUR LA CULTURE, LE PATRIMOINE ET LES SPORTS

remercie vivement les citoyens et citoyennes ainsi que les organismes et institutions qui ont participé, en personne ou en ligne, à l'exercice de consultation publique sur le projet de Plan d'action du sport et du plein air urbains 2018-2028 de la Ville de Montréal.

La Commission remercie également l'équipe du Service de la diversité sociale et des sports pour la qualité de l'accompagnement offert tout au cours de ce processus.

De l'analyse des commentaires formulés par les 49 personnes ayant déposé une opinion formelle dans le cadre de cette consultation et par les quelque 550 autres ayant contribué aux outils disponibles sur la plateforme web Réalisons Montréal, la Commission retient deux considérations principales devant guider de manière prioritaire l'action municipale en matière de sport et de plein air urbains et, par conséquent, devant aussi orienter la rédaction de la version finale du Plan d'action, soit celles de :

- 1- Tenir compte des besoins parfois convergents mais aussi souvent distincts de deux portions différentes de la population montréalaise : d'une part celle plus sédentaire qu'il faut inciter à être davantage active, et d'autre part celle qui est déjà active et qu'il importe de soutenir et d'encourager pour qu'elle le demeure.
- 2- Mobiliser de manière transversale l'ensemble des services centraux de la Ville de Montréal concernés par la mise en œuvre du Plan d'action.

Plus précisément et au terme de ses travaux, la Commission soumet les recommandations suivantes au conseil municipal :

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Ville et de ses 19 arrondissements aux principes directeurs de la Charte de Toronto pour l'activité physique ;

CONSIDÉRANT les quatre axes de la Politique du sport et de l'activité physique, qui incluent, entre autres, l'aménagement des milieux de vie en faveur de l'activité physique et l'accessibilité des déplacements actifs et du plein air urbain ;

CONSIDÉRANT les acquis associés à la mise en place en 2014 de la concertation *Montréal physiquement active* et au déploiement de ses chantiers par les multiples partenaires impliqués ;

CONSIDÉRANT l'accueil enthousiaste réservé à l'initiative de la Ville de Montréal de se doter d'un Plan d'action décennal pour promouvoir le sport et le plein air urbains et pour encourager et faciliter l'accès aux infrastructures offertes en la matière à Montréal ;

CONSIDÉRANT que les participants et participantes ont salué à l'unanimité la qualité du diagnostic présenté dans le Plan directeur dont découle le projet de Plan d'action soumis à la consultation ;

CONSIDÉRANT le souhait généralisé de voir la Ville de Montréal faire preuve de leadership et d'innovation en matière d'aménagements urbains favorables à un mode de vie physiquement actif, au bénéfice de l'ensemble des citoyens et citoyennes, la Commission recommande à l'Administration de :

- R-1** Adopter le Plan d'action du sport et du plein air urbains 2018-2028 de la Ville de Montréal et officialiser l'engagement d'en produire deux bilans en cours de mise en œuvre, l'un à mi-parcours en 2023 et l'autre à la toute fin.
- R-2** Créer une table de concertation réunissant les acteurs du milieu et les sociétés paramunicipales afin de les inclure dans la mise en œuvre du Plan d'action.
- R-3** Développer un mécanisme transversal de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action, auquel participeront des personnes-ressources des arrondissements et des services centraux ayant été identifiés comme ayant une responsabilité partagée dans la réalisation des actions prévues.
- R-4** Établir un partenariat avec des institutions de recherche universitaires en vue de créer des indicateurs de suivi spécifiques aux actions prévues, de manière à pouvoir mesurer l'atteinte des objectifs ciblés.

CONSIDÉRANT que la création d'initiatives de design actif, tout en ayant été reconnue comme importante pour favoriser un mode de vie sain dans la population montréalaise, n'est pas un enjeu pleinement représentatif de la portée réelle du Plan d'action, la Commission recommande à l'Administration de :

- R-5** Modifier le titre du projet de Plan d'action dans sa version finale pour qu'il se lise comme suit : « Plan d'action du sport et du plein air urbains 2018-2028 : *Créer des milieux de vie incitant l'ensemble de la population montréalaise à être active à l'extérieur en toute saison* ».

OBJECTIF 1 : Viser l'équité sociale, économique et géographique dans l'offre de services et d'équipements en sport et en plein air urbains à Montréal
(axes 1, 4, 9, 10 et 11 du projet de Plan d'action)

CONSIDÉRANT que les résultats de l'Enquête TOPO 2017 réalisée par la Direction régionale de santé publique ont permis de conclure que le fait d'être une fille, de vivre dans un milieu défavorisé matériellement et de vivre dans un arrondissement excentré sont des facteurs associés à une moins grande proportion de jeunes atteignant le niveau d'activité physique recommandé ;

CONSIDÉRANT la répartition inégale sur le territoire de la proportion de personnes inactives, certains arrondissements présentant des pourcentages plus élevés d'adultes ayant un faible niveau d'activité physique, particulièrement dans l'est de la ville ;

CONSIDÉRANT que d'un point de vue de santé publique, la promotion de l'activité physique devrait se faire en considérant les inégalités sociales de santé sur le territoire ;

CONSIDÉRANT l'importance de développer et de maintenir une offre de service inclusive, de qualité, accessible et diversifiée en matière de sport et de plein air urbains à Montréal, la Commission recommande à l'Administration de :

R-6 Intégrer systématiquement l'approche d'analyse différenciée selon les sexes plus (ADS+) dans les programmes, projets et infrastructures du Service de la diversité sociale et des sports et dans la planification et la mise à niveau du réseau en sport et en plein air urbains en arrondissement afin de favoriser l'atteinte de l'égalité dans l'accès aux services offerts.

Et déployer notamment pour ce faire les actions suivantes :

- offrir une formation en ADS+ aux intervenants et intervenantes qui élaborent des projets et des programmes en sport et loisir à la Ville, dans les arrondissements et auprès des organismes partenaires;
- accompagner les arrondissements et leurs partenaires dans l'application de l'ADS+ dans leurs projets ainsi que dans le suivi et la reddition de comptes qu'ils devront en faire;
- utiliser un formulaire ADS+ en amont, dès la conception de programmes, projets, infrastructures et espaces de sport et de plein air urbains;
- inclure systématiquement ce formulaire ADS+ en pièce jointe des sommaires décisionnels relatifs aux projets, programmes et infrastructures de sport et de plein air urbains.

R-7 En partenariat avec les personnes et organismes externes détenant une expertise en accessibilité universelle (AU), planifier l'aménagement et la mise à niveau du réseau de plein air urbain et de plateaux sportifs extérieurs en prenant systématiquement en compte les normes et recommandations en AU ainsi que les besoins et les aspirations des personnes vivant avec une limitation fonctionnelle.

Par exemple, l'installation dans les parcs de bornes électriques accessibles permettant la recharge des batteries des fauteuils motorisés pourrait être envisagée, tout comme l'ajout dans le réseau d'un nombre croissant de plateaux sportifs adaptés.

- R-8** Prioriser l'aménagement ou le réaménagement d'espaces dédiés au sport et au plein air urbains dans les secteurs de la ville actuellement moins bien pourvus en matière de parcs, d'espaces verts et d'équipements sportifs.
- R-9** En utilisant les guides de référence existants, prendre en compte les besoins des groupes sous-représentés (femmes, filles, personnes vivant avec une limitation fonctionnelle, personnes âgées, personnes immigrantes et racisées, notamment) dans l'aménagement et la sécurisation des parcs et espaces verts afin de favoriser la fréquentation de ces lieux par ces groupes.
- R-10** Assurer un soutien aux organismes qui mettent de l'avant des projets de prévention par le sport et l'activité physique pour les jeunes vulnérables et à ceux qui œuvrent auprès des nouveaux arrivants pour favoriser leur accès aux installations et équipements de sport et de plein air urbains.
- R-11** Planifier le développement de pôles de pratique de sport et de plein air urbains dans des zones géographiques distinctes de manière à desservir équitablement la population et à désengorger certains parcs ou infrastructures hautement fréquentés.
- Et considérer dans cette planification l'évolution de la pratique sportive (besoins et intérêts) et les lacunes existantes dans l'offre actuelle pour certaines disciplines (par exemple l'athlétisme).

OBJECTIF 2 : Intégrer le sport et le plein air à la vie quotidienne et à la vie de quartier
(axes 3, 4, 6 et 7)

CONSIDÉRANT que la pratique sportive et récréative dans les parcs, espaces verts et espaces publics constitue un aspect fondamental de la qualité de vie des Montréalaises et Montréalais ;

CONSIDÉRANT l'axe 4 de la Politique de l'enfant, qui vise à améliorer l'accès des tout-petits à la culture, aux sports et aux loisirs, la Commission recommande à l'Administration de :

- R-12** En collaboration avec les arrondissements, contribuer à faire des parcs des milieux de vie favorisant l'appropriation collective, notamment en planifiant la rénovation, l'aménagement et la mise à niveau des chalets de parcs avec l'apport de regroupements de citoyennes et citoyens engagés (par exemple « les Amis du parc... »).
- R-13** Soutenir les camps de jour municipaux par le biais de formations et d'appui-conseil en vue de bonifier l'offre de service et de multiplier les occasions d'accès au plein air pour les enfants.
- R-14** Tout en prenant en considération les implications légales de ces actions ainsi que le partage de compétences entre la ville centre et les arrondissements, valoriser le jeu libre dans certaines rues et ruelles en incitant les arrondissements, d'une part, à revoir s'il y a lieu les réglementations qui limitent actuellement la possibilité pour les enfants et leurs familles d'y être actifs, et d'autre part, à déterminer, par règlement, des zones où le jeu libre serait permis et qui seraient identifiées comme telles au moyen d'une signalisation appropriée.

R-15 Intégrer dans la planification des nouveaux quartiers, l'aménagement d'équipements collectifs en sport et en plein air urbains.

R-16 Investir dans l'aménagement des berges et des infrastructures riveraines tout en encourageant la pratique sécuritaire de sports nautiques pour toutes et pour tous.

CONSIDÉRANT les orientations du *Plan de transport de Montréal* en faveur des modes actifs de transport ainsi que les mesures prévues dans la Charte du piéton qui en fait partie intégrante ;

CONSIDÉRANT l'importance de favoriser le transport actif pour encourager la pratique d'activité physique quotidienne, particulièrement chez les groupes les plus sédentaires ;

CONSIDÉRANT que les enjeux de transport et de mobilité active représentent une préoccupation dominante des personnes ayant participé à la consultation en ligne ;

CONSIDÉRANT que le manque de sécurité, qu'il soit perçu ou réel, est l'une des principales raisons invoquées par les parents pour ne pas permettre à leur enfant de se rendre à pied ou à vélo à l'école, la Commission recommande à l'Administration de :

R-17 Poursuivre les initiatives visant la mise en place d'environnements favorables au transport actif (marche, course, vélo, planche à roulettes, etc.) pour les usagers et usagères de tout âge et de toute condition physique.

OBJECTIF 3 : Favoriser un accès physique amélioré et sécuritaire aux infrastructures de sport et de plein air (axe 3)

CONSIDÉRANT que le recours au transport public, actif et multimodal est généralement associé à de plus hauts niveaux d'activité physique ;

CONSIDÉRANT que les difficultés d'accès aux parcs et infrastructures de sport et de plein air ont été identifiées par plusieurs comme constituant un frein réel à leur fréquentation, la Commission recommande à l'Administration de :

R-18 En collaboration avec le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), avec le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) et avec la Société de transport de Montréal (STM), œuvrer à améliorer la connectivité des parcs et espaces verts aux réseaux de pistes cyclables et au réseau de transport en commun, en prenant systématiquement en compte, notamment, les normes et recommandations en accessibilité universelle ainsi que l'ADS+.

R-19 Entamer un dialogue avec la STM afin de développer des solutions pour faire en sorte que le transport de matériel sportif dans le métro et dans les autobus soit désormais autorisé en tout temps.

R-20 Dans la mise en place du programme de bonification du réseau de plein air urbain, prévoir avec les services et arrondissements concernés des mesures d'apaisement de la circulation et inciter les arrondissements qui ne l'ont pas déjà fait à se doter d'un Plan local de déplacement, tel que prévu au *Plan de transport de Montréal*.

OBJECTIF 4 : Favoriser l'accès à l'information sur l'offre de services et d'équipement en sport et en plein air à Montréal (axe 12)

CONSIDÉRANT l'objectif d'accroître l'offre de services numériques aux citoyens et citoyennes identifié dans la Stratégie *Montréal, ville intelligente et numérique* ;

CONSIDÉRANT les problèmes relevés par plusieurs au cours de la consultation quant à leur capacité à trouver en ligne de l'information pertinente au sujet de la disponibilité d'un équipement ou d'une activité de sport et de plein air sur le territoire de la Ville de Montréal ;

CONSIDÉRANT les diverses solutions proposées par les participants et participantes à cet effet, la Commission recommande à l'Administration de :

R-21 En collaboration avec le Service des technologies de l'information (STI), œuvrer au déploiement d'une plateforme de recherche numérique conviviale et accessible qui permettrait aux citoyens, d'une part, d'avoir un accès rapide et facile à l'information relative à la disponibilité des infrastructures et à l'offre d'activités de sport et de plein air à Montréal et, d'autre part, de bénéficier de procédures d'inscription centralisées et simplifiées.

OBJECTIF 5 : Développer, faciliter et encourager la pratique libre (axes 5 et 6)

CONSIDÉRANT, tel que noté dans l'avis *Au Québec, on bouge en plein air!* cité par un participant, que la pratique libre « peut devenir plus attrayante que la pratique d'activités à heures fixes puisqu'elle présente moins de contraintes en matière de gestion du temps » ;

CONSIDÉRANT qu'une pratique sportive et récréative responsable dans les parcs et espaces verts contribue à la mise en valeur et à la conservation des milieux naturels, la Commission recommande à l'Administration de :

R-22 Doter la Ville d'un outil de gestion de ses installations qui permette de s'assurer de l'atteinte d'un équilibre entre les pratiques libres et organisées dans les plages horaires disponibles pour l'utilisation des infrastructures municipales.

R-23 Bonifier la disponibilité d'équipement (ballons, raquettes, patins, embarcations nautiques, etc.) et de commodités (casiers, supports à vélo, etc.) dans les grands parcs et dans les parcs d'arrondissement et développer des campagnes d'information pour promouvoir cette offre.

R-24 En collaboration avec le SGPVMR, œuvrer au développement d'une offre de services diversifiée en sport et en plein air dans le réseau des grands parcs (ski de fond, vélo de montagne, course en sentier, etc.), dans le respect des principes d'éthique du plein air tels ceux du programme national et international *Sans trace (Leave no Trace)*.

R-25 Élaborer un plan de développement de pôles de plein air hivernal en prévoyant les installations (chalets de parc quatre saisons), l'entretien et la machinerie (dameuse, canon à neige, etc.) adaptés aux impacts des changements climatiques.

R-26 En collaboration avec les organismes impliqués dans la démocratisation des accès riverains, soutenir le développement d'une offre de services structurante et accessible en sports nautiques.

OBJECTIF 6 : Reconnaître l'élite sportive et soutenir son développement (axe 8)

CONSIDÉRANT l'importance que les municipalités, en tant que premier corps public de référence en sport et loisir, soutiennent le développement de l'ensemble des modes de pratique du sport sur leur territoire, allant de l'activité libre et récréative au sport de haut niveau, en passant par le sport régional ;

CONSIDÉRANT la Déclaration sur le sport régional de la Ville de Montréal visant le développement optimal des jeunes sportifs, notamment en garantissant leur accès à des plateaux de qualité ainsi qu'à un réseau de compétition bien organisé et bien réparti ;

CONSIDÉRANT que les athlètes de haut niveau représentent des modèles à suivre en matière de persévérance et de détermination, la Commission recommande à l'Administration de :

R-27 Développer des initiatives pour célébrer et reconnaître les accomplissements des sportifs de l'élite, et particulièrement des jeunes.

R-28 Envisager la création d'un programme municipal de bourses pour les athlètes montréalais n'ayant pas obtenu de brevet de Sport Canada afin de les soutenir dans la poursuite de leur pratique sportive, notamment par la participation à des compétitions nationales.

R-29 Arrimer la planification de l'implantation de pôles d'activités sportives extérieures prévues à l'action 6.3 et la mise à niveau des infrastructures aux orientations contenues dans la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs.

R-30 Dans le cadre de l'exercice de planification stratégique actuellement en cours au Parc Jean-Drapeau et en collaboration avec la Société du Parc Jean-Drapeau, veiller à assurer la prise en compte des besoins associés à la pratique sportive de haut niveau dans les infrastructures qui s'y trouvent.

OBJECTIF 7 : Faire en sorte que la concertation et la collaboration soient les clefs de voûte de la mise en œuvre du Plan d'action (axes 9, 13 et 14)

CONSIDÉRANT l'intérêt exprimé par les acteurs du milieu du plein air urbain lors de l'atelier thématique organisé par Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM) pour le développement d'initiatives qui permettent le réseautage et l'échange d'expérience ;

CONSIDÉRANT le rôle de leader que la Ville peut jouer pour réunir et fédérer les nombreux acteurs qui interviennent dans la gouvernance du sport à Montréal, la Commission recommande à l'Administration de :

R-31 En lien avec la recommandation no 24 et afin de favoriser une cohabitation harmonieuse des différentes pratiques dans les parcs et espaces verts, veiller à l'inclusion des organismes associatifs et clubs sportifs dans un mécanisme de concertation régionale en plein air (existant ou à créer).

Et œuvrer plus spécifiquement à la création de tables de concertation sectorielles visant la planification de l'offre sportive et récréative et de la desserte en transport actif et collectif pour certains grands parcs en particulier, notamment le parc Frédéric-Back et le parc du Mont-Royal.

R-32 Poursuivre le travail en cours visant la mutualisation des infrastructures extérieures et des terrains sportifs et récréatifs appartenant aux commissions scolaires.

R-33 Simplifier les processus de demande de soutien financier pour les organismes qui offrent des services en matière de sport et de plein air urbains en veillant à jumeler, lorsque possible, les programmes offerts par différentes unités administratives pour des besoins de même nature.

Les 33 recommandations, sur proposition de Mme Chantal Rossi, appuyée par M. Alain Vaillancourt, ont été adoptées à l'unanimité lors de l'assemblée publique du 14 juin 2018.